

CLUB AEROMODELISTE DE MAYENNE

Plan de reprise raisonnée
09/05/2020



Voici les mesures prises par le club concernant le « plan de reprise raisonnée » des activités aéromodélistes.

Il s'agit ici de préconisations fédérales (FFAM). Les décisions n'appartiennent qu'aux services de l'État.

Activités à la piste des Ecottays (activité extérieure) dès le 11 mai 2020.

- Chaque personne pourra pratiquer l'aéromodélisme en respectant le principe de distanciation entre pratiquants. Chacun se rend sur le lieu d'activité seul.
- Pas plus de 10 personnes au même moment sur le même lieu.
- Le terrain est réservé pour la pratique de l'aéromodélisme, pas de visiteur.
- Respecter les gestes barrières : port de masque ou visières protectrices obligatoire.
- Remplir le cahier de vols mise à disposition avec votre nom, prénom, heure d'arrivée et de départ en utilisant votre crayon personnel.
- 1 pilote + 1 accompagnateur maximum sur la zone de vol.
- L'écolage reste suspendue jusqu'à nouvel ordre.
- En cas de doute quelconque sur son état de santé, ne pas aller pratiquer et prendre contact avec son médecin.

Activités dans les ateliers de la Visitation.

- Contenu des difficultés à mettre en place « les principes de distanciation et mesures barrières », le local du club à la Visitation à Mayenne restera fermé aux membres du club jusqu'à nouvel ordre.
- L'école des jeunes reste suspendue jusqu'à nouvel ordre.